

Département de Loir-et-Cher  
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

4 mars 2021

*Séance du 11 MARS 2021*

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 mars 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 4 mars 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs- Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

**Étaient absents excusés :**

Monsieur Sylvain DECOURS ayant donné pouvoir à Jean-Luc ESNAULT

Madame Jocelyne DELLA PUPPA.

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Florence FOUSSIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b>N° <u>26/2021</u></b>	<b>Objet : Modification du tableau des emplois</b>	<b>4. FONCTION PUBLIQUE 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.</b>
------------------------------	--	---

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ce jour,  
 Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un avancement de grade,  
 Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, en raison d'un avancement de grade,  
 Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1er avril 2021,

Grade	Ancien nombre	Nombre créé	Nombre supprimé	Nouveau nombre d'emplois
Attaché	1	-	-	1
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	1	-	1
Adjoint administratif territorial	1	-	-	1
Agent de maîtrise principal	2	-	-	2
Agent de maîtrise	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	-	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint technique	1	-	-	1

**Il est proposé au conseil municipal:**

- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois, seront inscrits au budget 2021.

### Décision

*Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.*

*Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois, seront inscrits au budget 2021.*

La Maire,  
  
 Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture  
 le 16/03/2021 et de la publication le 16/03/2021

La Maire,  
  
 Françoise PLAT